

11'660 MESURES ADMINISTRATIVES EN 2025, UN BILAN STABLE AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DU TRAFIC

11'660 mesures administratives ont été prononcées en 2025, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2024. Le nombre de mesures en lien avec l'alcool a augmenté (+ 10,1 %), celui touchant à la vitesse (+ 1,2 %) et celui lié à l'inattention (- 0,7 %) sont stables. 100 permis de conduire à l'essai ont été annulés. 31 « délits de chauffard » ont été relevés.

En 2025, le seuil des 11'000 décisions est dépassé pour première fois. Ce sont ainsi **11'660 décisions** (+ 10 % ; CH : - 3,3 %) qui ont été prononcées contre des conducteurs et des conductrices qui ont compromis la sécurité routière.

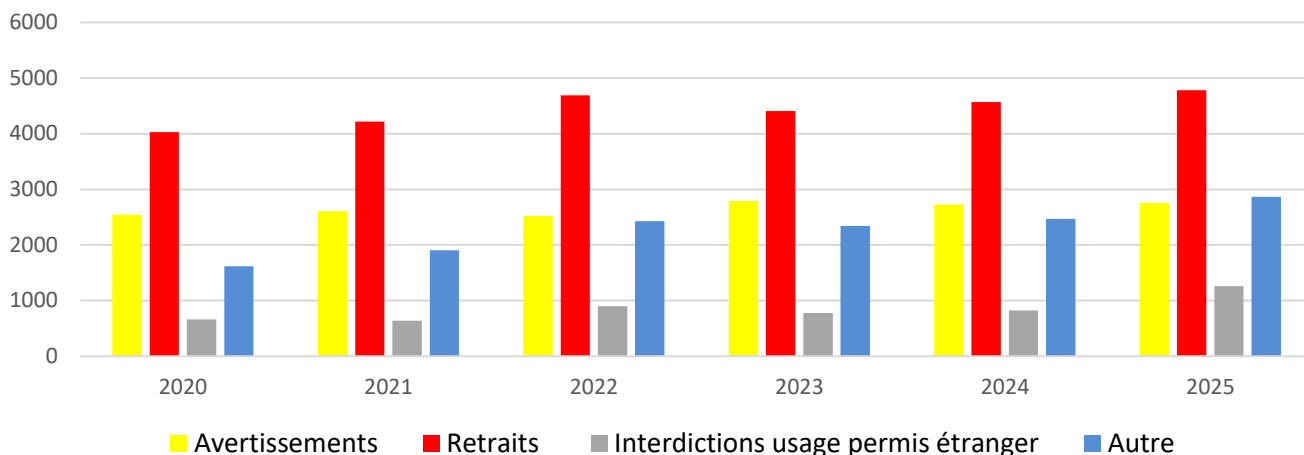
Ces décisions se répartissent principalement en **avertissements (2'758)** et **retraits (4'780)**. Nous trouvons, aux côtés de ces mesures « classiques », celles concernant des refus de permis (180), des interdictions de faire usage d'un permis de conduire étranger (1'259), des suivis de cours d'éducation routière (231) ainsi que des annulations du permis de conduire à l'essai (100). Ainsi, par rapport à l'année 2024, nous pouvons relever :

- une légère augmentation du nombre d'avertissements (+ 1 % ; CH : - 5,9 %) ;
- une augmentation du nombre de retraits (+ 4,6 % ; CH : - 1,5 %) ;
- une augmentation du nombre d'interdictions de faire usage d'un permis de conduire étranger (+ 53,4 % ; CH : - 6,4 %) ;
- une forte augmentation du nombre d'annulations du permis de conduire à l'essai (+ 75,4 % ; CH : + 2,2 %), ce qui reste cependant au-dessous du 1 % du total des permis de conduire de ce type (100 / 10'801 PCE).

En ce qui concerne les **motifs** les plus fréquents à l'origine d'une mesure administrative (avertissements et retraits du permis), nous trouvons ceux liés :

- **à la vitesse, 3'861 cas** (33,1 % de toutes les mesures), soit une légère augmentation de 1,2 % par rapport à 2024 (CH : - 4,3 % et - 3,6 % pour les seuls retraits de permis) ;
- **à l'ébriété, 1'436 cas** (12,3 % de toutes les mesures), soit une augmentation de 10,1 % par rapport à 2024 (CH : - 4,8 % et - 4,5 % pour les seuls retraits de permis). Dans **906 cas**, l'alcoémie était supérieure à 0,40 mg/l (ou 0,80 pour mille), soit une augmentation de 12 % de ces cas par rapport à 2024 ;
- **à l'inattention, 861 cas** (7,4 % de toutes les mesures), soit une légère diminution de 0,7 % par rapport à 2024 (CH : + 2,5 % et - 4,3 % pour les seuls retraits de permis).

Genres de mesures administratives



Info-box

2005-2025 le 0,5 pour mille a déjà 20 ans, est-il pour autant entré dans l'âge adulte ?

En 2005, 92 % des conducteurs et conductrices affirmaient être au courant du taux nouvellement en vigueur.

En 2022, ils n'étaient plus que 62 % à connaître la limite à ne pas atteindre (enquête bpa sinus 2023).

Petit rappel des seuils actuellement en vigueur :

